

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes celles qui ne sont pas régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf dans le Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, les arts, etc. Dans les écoles à régie religieuse, l'instruction religieuse reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, ces institutions sont assujéties jusqu'à un certain point à l'inspection ou au contrôle du ministère provincial de l'Instruction publique.

Sur 783 écoles privées déclarées en 1948, 522 étaient dans le Québec, 93 en Ontario, 93 dans les provinces des Prairies, 40 en Colombie-Britannique et 35 dans les provinces Maritimes. Elles comptaient 6,622 professeurs à temps continu, dont 1,253 hommes. En dehors du Québec, les appointements des professeurs laïcs variaient de \$600 à \$4,800 pour les femmes et de \$800 à \$8,000 pour les hommes; les appointements médians étaient respectivement de \$1,325 et de \$2,037.

Soixante et trois pour cent des élèves suivaient le cours élémentaire. A l'échelon élémentaire, il y avait 41,000 filles et 24,000 garçons; à l'échelon secondaire, 22,000 filles et 11,000 garçons.

Les écoles privées sont largement financées à même les frais de scolarité, des legs ou des dons ou encore par les communautés religieuses elles-mêmes. Les frais de scolarité varient d'un montant très modique jusqu'à \$1,000 par année. En 1948, la moyenne était de \$100 pour les externes et de \$500 pour les pensionnaires. Les dépenses des écoles privées en 1948, le Québec non compris, ont dépassé \$6,500,000, dont \$1,970,000 pour les appointements des professeurs.

6.—Inscriptions aux écoles élémentaires et secondaires privées, par province, certaines années scolaires terminées en 1921-1948

NOTA.—Les chiffres des années intermédiaires figurent aux tableaux correspondants de l'Annuaire de 1937, 1942 et 1946.

Année	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1921.....	682	3,047	2,607	54,671	9,961	3,149	1,608	2,274	3,159	81,158
1926.....	580	2,956	3,528	54,767	10,126	4,534	2,358	2,281	4,624	85,754
1931.....	570	2,746	3,625	57,320	12,214	5,864	2,853	2,944	5,276	93,412
1940.....	576	2,719	2,707	53,561	13,515	4,632	2,037	3,739	4,911	88,397
1941.....	638	2,986	2,935	55,847	13,458	4,509	1,985	3,813	5,003	91,174
1944.....	803	3,452	3,631	60,803	14,967	4,659	2,545	3,767	5,757	100,384
1945.....	754	3,913	2,843	..	15,911	4,593	3,544	2,032	5,704	39,294 ¹
1946.....	804	3,362	2,903	..	16,336	4,643	3,682	2,852	5,576	40,158 ¹
1947.....	803	3,109	2,841	..	15,694	4,125	3,721	2,507	5,195	37,995 ¹
1948.....	877	3,414	2,341	59,020	16,586	4,653	2,710	2,519	5,983	98,103

¹ Sauf le Québec.

Collèges commerciaux.—Les collèges commerciaux sont au nombre de 164 en 1948 dans huit provinces (sans le Québec), dont 19 dans les provinces Maritimes, 90 en Ontario, 31 dans les provinces des Prairies et 24 en Colombie-Britannique. Ils comptent 163 instituteurs et 331 institutrices à temps continu et 52 instituteurs et 112 institutrices à temps partiel.